

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale : **Alcool isopropylique 70 %**

UFI : D8U4-W0P0-W00Y-E3VD

No CAS:

67-63-0

Numéro CE:

200-661-7

Numéro index:

603-117-00-0

Numéro d'enregistrement 01-2119457558-25

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour plus de détails sur les utilisations identifiées conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, voir l'annexe de cette fiche de données de sécurité.

Emploi de la substance / de la préparation

Solvants

Ce produit est soumis à des restrictions d'utilisation conformément au RÈGLEMENT (CE) n ° 1907/2006 ANNEXE XVII (voir section 15).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

HÖFER CHEMIE® GmbH

Zur Fabrik 2

DE - 66271 Kleinblittersdorf

Tel.: +49 68 05 9 97 80 10

info@hoefer-chemie.de

www.hoefer-chemie.de

Service chargé des renseignements :

M. Olivier Höfer

Tel.: +49 68 05 9 97 80 40

E-mail: olivier.hoefer@hoefer-chemie.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence : (Disponible 24 heures / 7 jours) :

(FR) Téléphone : +33 1 45 42 59 59

(DE) Téléphone : +49 75 85 93 12 56

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

No CAS Désignation

67-63-0 2-propanol

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 2)

Code(s) d'identification

Numéro CE: 200-661-7

Numéro index: 603-117-00-0

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales :

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Ammener les sujets à l'air frais

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Indications destinées au médecin :

Thérapie comme en cas d'intoxication aiguë par l'éthanol. Risque de paralysie respiratoire.

Surveiller la fonction hépatique et rénale. Le lavage gastrique. Si inconscient, un lavage gastrique sans intubation.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers d'incendie importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

En cas de combustion incomplète, il peut se former du monoxyde de carbone CO.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

Inflammation possible sur une grande distance.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

Porter un vêtement de protection totale et un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éteindre les flammes nues. Écarter les sources d'ignition. Ne pas fumer.

Éviter les étincelles. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs.

Aérer à fond les locaux concernés. Prendre des mesures de sécurité contre les charges électrostatiques.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 3)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.

Diluer avec beaucoup d'eau.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques Il existe un danger d'explosion.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Conserver à l'écart des rayons solaires directs et d'autres sources de chaleur et d'ignition.

Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)

Matériau approprié pour emballages et canalisations : l'acier ou un acier spécial

Matériau déconseillé: la plupart des plastiques, l'aluminium, le caoutchouc néoprène.

Indications concernant le stockage commun :

Mantener alejado de agentes oxidantes y ácidos fuertes o alcalinos.

Respecter les prescriptions de la réglementation sur les produits dangereux (GefahrstoffVO) et les directives techniques afférentes TRGS 510).

Autres indications sur les conditions de stockage :

Température de stockage recommandée : 5 - 25 °C

Classe de stockage : 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

67-63-0 2-propanol

VLEP Valeur momentané: 980 mg/m³, 400 ppm

DNEL

Oral	DNEL (population)	26 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Dermique	DNEL (worker)	888 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
	DNEL (population)	319 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 4)

Inhalatoire	DNEL (worker)	500 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)
	DNEL (population)	89 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)

PNEC

PNEC aqua	140,9 mg/l (fresh water) 140,9 mg/l (marine water)
PNEC	2.251 mg/l (station d'épuration)
PNEC sediment	552 mg/kg dw (fresh water) 552 mg/kg dw (marine water)
PNEC	140,9 (intermittent releases)
PNEC soil	28 mg/kg (sol)

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration. Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas de dépassement des valeurs limites, porter un appareil de protection respiratoire équipé d'un filtre approprié ou un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant. Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre combiné A-P1

Protection des mains :

Gants de protection.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile, épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,35$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.

Butylcaoutchouc, épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Observer les indications du fabricant des gants, concernant la résistance à la pénétration et les délais de rupture ainsi que les conditions particulières existant au poste de travail (contrainte mécanique, durée de contact).

Aux premiers signes d'usure, il faut remplacer les gants protecteurs.

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc chloroprène, épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm, temps de pénétration: ≥ 240 min.

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en PVC

Caoutchouc naturel (Latex)

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 5)

Protection du corps :

Vêtement de protection standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques. S'il risque de se produire un contact avec la peau, porter un vêtement de protection imperméable à ce produit.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Couleur :	incolore
Odeur :	genre alcool
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion :	-89,5 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82 °C (ASTM D 1078)
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	2 Vol %
supérieure :	12 Vol %
Point d'éclair :	13 °C (DIN 51758)
Température d'inflammation :	425 °C (DIN 51794)
Température de décomposition :	non déterminé
pH	Non déterminé.
Viscosité :	
Viscosité cinématique	non déterminé
dynamique à 20 °C:	2,43 mPas (DIN 53015)
Solubilité	
l'eau à 20 °C:	1.000 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	48 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,785 g/cm³ (DIN 51757)
Densité relative.	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme :	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Masse moléculaire	60 g/mol
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant.
Vitesse d'évaporation.	non déterminé

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant

(suite page 7)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 6)

Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	
Liquide et vapeurs très inflammables.	
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité consulter 10.3

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Mantener alejado de fuentes de ignición

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Distillat non décomposé à pression normale

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Posible formación de mezcla explosiva vapor / aire.

Réactions aux agents d'oxydation puissants

Réactions aux acides puissants

10.4 Conditions à éviter A éviter: chaleur, flammes, étincelles

10.5 Matières incompatibles:

Alcalis (lessives)

agents d'oxydation

acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de décomposition thermique, différentes substances peuvent se former, dont la composition exacte dépend des conditions de décomposition.

En cas d'incendie, formation de monoxyde de carbone CO et de gaz carbonique CO₂.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	5.840 mg/kg (Rat) (OECD 401)
------	------	------------------------------

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 7)

Dermique	LD50	4.570 mg/kg (rat) >2.000 mg/kg (Lapin) 13.400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	30 mg/l (rat)

de la peau : Un contact fréquent ou prolongé peut causer une irritation de la peau.

des yeux : Provoque une irritation oculaire grave.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Ames-Test: Negativ

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Oral NOAEL 900 mg/kg (Rat) ((90d) OECD 408)

Indications toxicologiques complémentaires :

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Basé sur des informations actuellement connues pas d'effets CMR.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

LC 50 / 96 h	>10.000 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203 (Acute toxicity - fish))
LC 50 / 48 h	>100 mg/l (Leuciscus idus)
EC 50 / 48 h	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 16 h	1.050 mg/l (Pseudomonas putida) (DIN 38412 T.8)
EC 50 / 72 h	>100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

12.2 Persistance et dégradabilité

Oxydation photochimique rapide dans l'air.

Facilement biodégradable.

Biodégradabilité	49 % /BOD/ThBOD
Biolog. Abbaubarkeit	53 % /5 d, BSB5/CS (92/69/EG (L383) C.5 * Abbaubarkeit)
CSB	2,23 mg O2/g (Methode : Verordnung (EC) Nr. 440/2008, Anhang, C.)
BSB5	1,72 mg O2/g (Methode : Verordnung (EC) Nr. 440/2008, Anhang, C.)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Se dissout dans l'eau. Disparaît en l'espace d'une journée, par évaporation et dissolution. S'il se dégage de grandes quantités, celles-ci peut pénétrer dans les sols et avoir des effets néfastes sur les eaux souterraines.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 8)

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: n'est pas applicable

vPvB: n'est pas applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Catégorie de pollution des eaux 1 (classification selon liste) : peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Code déchet :

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Emballages consignés : A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage !

Attention : les résidus se trouvant dans les récipients peuvent constituer un risque d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder des récipients non nettoyés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1219

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
IMDG, IATA ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN

Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

Étiquette 3

IMDG, IATA

Class 3 Liquides inflammables.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 9)

Label	3
14.4 Groupe d'emballage ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin :	no
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Indice Kemler : No EMS : Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E,S-D B
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR/RID/ADN Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ)	1L Código E4 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 10)

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Directive 2012/18/UE

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Teneur en COV: 100%

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

la substance n'est pas comprise

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Service établissant la fiche technique : Voir point 1: Service chargé des renseignements.

Date de la version précédente: 19.11.2022

Numéro de la version précédente: 207.03

Acronymes et abréviations:

NOAEL: No Observed Adverse Effect Level

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 11)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

ANNEXE

Scénarios d'exposition :

Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges

Utilisation dans les revêtements

Utilisation dans les produits de nettoyage

Lubrifiants

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

Agent gonflant

Utilisation comme liant et agent de démoulage

Utilisation comme carburant

Fluides fonctionnels

Production et transformation du caoutchouc

Traitement des polymères

Utilisation pour le traitement de l'eau

Utilisation dans les produits agrochimiques

Utilisation dans les antigels

le cas échéant, respectivement pour l'industrie, le commerce et les consommateurs

F
(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 12)

Annexe: Scénario d'exposition 1

Désignation brève du scénario d'exposition Distribution de la substance

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC3 Formulation dans une matrice solide

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6c Utilisation de monomères dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)

ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Chargement (y compris les navires maritimes/fluviaux, les véhicules ferroviaires/routiers et le chargement de GRV) et reconditionnement/remplissage (y compris les fûts et les petits emballages) de la substance, y compris ses échantillons, stockage, déchargement, distribution et activités de laboratoire connexes.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail
(sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 13)

hautement volatile

Pression de vapeur : 60,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, gérer les substances dans un système fermé :

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC2, PROC3

Pour les scénarios contributifs suivants, nettoyer les lignes de transfert avant le découplage :

Exposition générale (systèmes ouverts) : PROC4

Transfert de masse (systèmes fermés) : PROC8b

Transfert de masse (système ouvert) : PROC8b

Pour les scénarios contributifs suivants, éviter le prélèvement d'échantillons par immersion :

Échantillon de processus : PROC3

Stockage (système fermé) : PROC2

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Activités de laboratoire : PROC15

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Stockage : PROC2

Pour les scénarios contributifs suivants, appliquer les procédures d'accès aux conteneurs, y compris l'alimentation en air comprimé :

Nettoyage et entretien des installations : PROC8a

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, éliminer immédiatement les quantités déversées :

Remplissage de fûts et de petits emballages : PROC9

en outre, refermer immédiatement le récipient avec le couvercle après utilisation.

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	1,37 mg/kg/d	0,0015
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC3:	0,34 mg/kg/d	0,00

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 14)

PROC4:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC9:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC15:	0,34 mg/kg/d	0,00

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,01 ppm	0,000491
PROC2:	10 ppm	0,05
PROC3:	25 ppm	0,12
PROC4:	20 ppm	0,10
PROC8a:	50 ppm	0,25
PROC8b:	50 ppm	0,25
PROC9:	50 ppm	0,25
PROC15:	10 ppm	0,05

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques se basent sur la description qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

F
(suite page 16)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 15)

Annexe: Scénario d'exposition 2

Désignation brève du scénario d'exposition

Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation dans un mélange

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Préparation, conditionnement et reconditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris le stockage, le transport, le mélange, la mise en comprimés, le pressage, la mise en pastilles, l'extrusion, le conditionnement à petite et à grande échelle, l'échantillonnage, l'entretien et les travaux de laboratoire connexes.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

hautement volatile

Pression de vapeur : 60,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de

(suite page 17)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 16)

mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, gérer les substances dans un système fermé :

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC2, PROC3

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Exposition générale (systèmes ouverts) : PROC4

Procédure par lots à températures élevées Le fonctionnement se fait à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante) : PROC3

Activités de laboratoire : PROC15

Activités mixtes (systèmes ouverts) : PROC5

Remplissage manuel de récipients et coulée à partir de ceux-ci : PROC8a

Transvasement de fûts/quantités : PROC8b

Production de préparations ou de produits par pastillage, pressage, extrusion, pétrissage : PROC14

Pour les scénarios contributifs suivants, éviter le prélèvement d'échantillons par immersion :

Échantillon de processus : PROC3

Stockage (système fermé) : PROC2

Pour les scénarios contributifs suivants, nettoyer les lignes de transfert avant le découplage :

Transfert de masse : PROC8b

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, éliminer immédiatement les quantités déversées :

Transfert de masse (système ouvert) : PROC8b

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Stockage : PROC2

Pour les scénarios contributifs suivants, appliquer les procédures d'accès aux conteneurs, y compris l'alimentation en air comprimé :

Nettoyage et entretien des installations : PROC8a

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, fermer le récipient immédiatement après utilisation :

Remplissage de fûts et de petits emballages : PROC9

Purger à distance les vapeurs déplacées pour les scénarios suivants : (PROC8b)

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC3:	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC4:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC5:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC9:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC14:	3,43 mg/kg/d	0,00

(suite page 18)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 17)

PROC15:	0,34 mg/kg/d	0,00
Travailleur (inhalation)		
.	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,01 ppm	0,00
PROC2:	10 ppm	0,05
PROC3:	25 ppm	0,12
	100 ppm	0,49
PROC4:	5 ppm	0,50
	20 ppm	0,10
PROC5:	50 ppm	0,25
PROC8a:	50 ppm	0,25
PROC8b:	50 ppm	0,25
PROC9:	50 ppm	0,25
PROC14:	50 ppm	0,25
PROC15:	10 ppm	0,05

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F
(suite page 19)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 18)

Annexe: Scénario d'exposition 3

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation dans les revêtements

Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception des matériaux, le stockage, la préparation et le transvasement des produits en vrac et semi-vrac, l'application par pulvérisation, au rouleau, par projection manuelle, par trempage, par passage, les couches fluides dans les chaînes de production et la formation de couches) et le nettoyage des installations, la maintenance et les travaux de laboratoire associés.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 5 -100 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

(suite page 20)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 19)

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, gérer les substances dans un système fermé :

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC3

Exposition générale (systèmes fermés) avec échantillonnage Application en milieu confiné : PROC2

Formation de couches - Séchage rapide, post-traitement et autres technologies : PROC2

Activités mixtes (systèmes fermés) : PROC3

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Formation de couches - Séchage à l'air : PROC4

Préparation du matériau pour l'application Activités de mélange (systèmes ouverts) : PROC5

Application au rouleau, par pulvérisation et par écoulement : PROC10

Activités de laboratoire : PROC15

Transferts de matériaux Transfert de fûts/quantités (remplissage de récipients et coulée à partir de ceux-ci) : PROC9

Production de préparations ou de produits par pastillage, pressage, extrusion, pétrissage : PROC14

Pour les scénarios contributifs suivants, nettoyer les lignes de transfert avant le découplage :

Transferts de matériel : PROC8a, PROC8b

Pour les scénarios contributifs suivants, éviter tout contact manuel avec les pièces mouillées :

Plongée et coulée : PROC13

Pour les scénarios contributifs suivants, prévoir une exécution dans une cabine ventilée avec un flux d'air laminaire :

Pulvérisation (automatique/robotisée) : PROC7

Pour les scénarios contributifs suivants, il convient d'assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) :

Pulvérisation manuelle : PROC7

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,34 mg/kg/d	0,0
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,0
PROC3:	0,34 mg/kg/d	0,0
PROC4:	6,86 mg/kg/d	0,0

(suite page 21)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 20)

PROC5:	13,71 mg/kg/d	0,0
PROC7:	42,86 mg/kg/d	0,0
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,0
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,0
PROC9:	6,86 mg/kg/d	0,0
PROC10:	27,43 mg/kg/d	0,0
PROC13:	0,69 mg/kg/d	0,0
PROC14:	3,43 mg/kg/d	0,0
PROC15:	0,34 mg/kg/d	0,0

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,01 ppm	0,0
PROC2:	10 ppm	0,0
	50 ppm	0,2
PROC3:	25 ppm	0,1
PROC4:	20 ppm	0,1
PROC5:	50 ppm	0,2
PROC7:	50 ppm	0,2
	75 ppm	0,4
PROC8a:	75 ppm	0,2
PROC8b:	50 ppm	0,2
PROC9:	50 ppm	0,2
PROC10:	50 ppm	0,2
PROC13:	50 ppm	0,2
PROC14:	50 ppm	0,2
PROC15:	10 ppm	0,0

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/> tra.

F
(suite page 22)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 21)

Annexe: Scénario d'exposition 4

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation dans les produits de nettoyage

Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation en tant qu'ingrédient de produits de nettoyage, y compris le transfert depuis l'entrepôt et le versement/déchargement depuis des fûts ou des conteneurs. Expositions lors du mélange/dilution dans la phase de préparation et lors des opérations de nettoyage (y compris la pulvérisation, la peinture, le trempage et l'essuyage, automatisé ou manuel), nettoyage et entretien associés des installations.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 5 -100 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de

(suite page 23)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 22)

mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Procédure automatisée en milieu (semi-) confiné Application en milieu confiné : PROC2

Procédure automatisée dans des systèmes (semi-)fermés Transvasement de fûts/quantités, application dans des systèmes fermés : PROC3

Utilisation de détergents en milieu confiné (-) : PROC2

Uso en procesos por lotes cerrados: PROC4

Dégraissage de petits objets dans la station de nettoyage : PROC13

Nettoyage avec des nettoyeurs basse pression : PROC10

Nettoyage manuel des surfaces : PROC10

Pour les scénarios contributifs suivants, nettoyer les lignes de transfert avant le découplage :

Transfert de masse : PROC8a

Remplissage et préparation de l'équipement à partir de fûts ou de conteneurs : PROC8b

Pour les scénarios contributifs suivants, il convient d'assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) :

Nettoyage avec des nettoyeurs haute pression : PROC7

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,0
PROC3:	0,34 mg/kg/d	0,0
PROC4:	6,86 mg/kg/d	0,0
PROC7:	42,86 mg/kg/d	0,0
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,0
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,0
PROC10:	27,43 mg/kg/d	0,0
	13,71 mg/kg/d	0,0
PROC13:	13,71 mg/kg/d	0,0

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC2:	10 ppm	0,0
PROC3:	25 ppm	0,1
PROC4:	100 ppm	0,5
PROC7:	75 ppm	0,4
PROC8a:	50 ppm	0,2
PROC8b:	50 ppm	0,2
PROC10:	50 ppm	0,2
PROC13:	50 ppm	0,2

(suite page 24)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 23)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/> tra.

F
(suite page 25)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 24)

Annexe: Scénario d'exposition 5

Désignation brève du scénario d'exposition

Lubrifiants

Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes fermés et ouverts, y compris le transport, le fonctionnement des machines/moteurs et des produits similaires, la préparation des rebuts, la maintenance des installations et l'élimination des déchets.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 62,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à ≤ 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

(suite page 26)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 25)

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, gérer les substances dans un système fermé :

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC2, PROC3

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Stockage : PROC1, PROC2

Pour les scénarios contributifs suivants, éviter le prélèvement d'échantillons par immersion :

Stockage (système fermé) : PROC1, PROC2

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Exposition générale (systèmes ouverts) : PROC4

Remplissage et préparation de l'équipement à partir de fûts ou de conteneurs : PROC8a, PROC8b

Remplissage initial de l'équipement en usine : PROC9

Application au rouleau ou au pinceau : PROC10

Traitement par trempage et arrosage : PROC13

Maintenance (des grandes installations) et réglage des machines Le fonctionnement se fait à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) : PROC8b

Pour les scénarios contributifs suivants, nettoyer les lignes de transfert avant le découplage :

Transfert de masse (systèmes fermés) : PROC8b

Maintenance (de grandes installations) et installation de machines : PROC8b

Pour les scénarios contributifs suivants, éviter tout contact manuel avec les pièces mouillées :

Entretien de petites installations : PROC8a

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, éliminer immédiatement les quantités déversées :

Transfert de masse : PROC8b

Pour les scénarios suivants, limiter la zone d'accès aux établissements :

Fonctionnement et lubrification d'un équipement ouvert à haute énergie : PROC17, PROC18

Pour les scénarios suivants, conserver les écoulements scellés jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur :

Recyclage des rebuts : PROC9

Nettoyage et entretien des installations : PROC8a

Pour les scénarios suivants, minimiser l'exposition par une extraction avec couverture partielle de l'opération ou de l'équipement, ainsi que par une extraction d'air au niveau des ouvertures (efficacité : -) :

Vaporiser : PROC7

Purger à distance les vapeurs déplacées pour les scénarios suivants : (-)

Transfert de masse Installations spéciales : PROC8b

Protection du travailleur

Mesures techniques de protection

Le cas échéant, remplacer les processus manuels par des processus automatisés et/ou fermés afin d'éviter les brouillards irritants, les pulvérisations et les déversements potentiels qui en découlent :

- Utiliser des systèmes fermés ou des couvertures pour les conteneurs ouverts.

- Effectuer le transport via des conduites et le remplissage/vidage de conteneurs avec des systèmes automatisés (par ex. pompes d'aspiration).

- Utiliser des pinces et des bras de préhension à longues poignées afin d'éviter le contact direct et l'exposition aux éclaboussures (ne pas travailler en hauteur).

(suite page 27)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 26)

- L'utilisation de systèmes d'aspiration locaux et/ou d'une ventilation générale est une bonne pratique de travail.

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC3:	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC4:	0,69 mg/kg/d	0,00
PROC7:	2,14 mg/kg/d	0,00
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,02
	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
	0,69 mg/kg/d	0,00
PROC9:	6,86 mg/kg/d	0,01
	0,69 mg/kg/d	0,00
PROC10:	27,43 mg/kg/d	0,03
PROC13:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC17:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC18:	0,69 mg/kg/d	0,00

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	10 ppm	0,05
PROC2:	10 ppm	0,05
PROC3:	25 ppm	0,12
PROC4:	5 ppm	0,50
	20 ppm	0,10
PROC7:	1 ppm	0,10
	12,5 ppm	0,06
PROC8a:	50 ppm	0,25
PROC8b:	50 ppm	0,25
	150 ppm	0,74
PROC9:	50 ppm	0,25
PROC10:	50 ppm	0,25
PROC13:	50 ppm	0,25
PROC17:	50 ppm	0,25
	4 ppm	0,40
PROC18:	50 ppm	0,25
	4 ppm	0,40

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

(suite page 28)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 27)

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F

(suite page 29)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 28)

Annexe: Scénario d'exposition 6

Désignation brève du scénario d'exposition

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage
Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation dans les formulations pour le travail des métaux (MWF)/huile de laminage, y compris le transport, les opérations de laminage et de recuit, les activités de découpe/d'usinage, l'application automatisée et manuelle de protection contre la corrosion (y compris au pinceau, par immersion et par pulvérisation), la maintenance des équipements, la vidange et l'élimination des huiles usagées.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail
(sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 62,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à ≤ 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

(suite page 30)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 29)

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, gérer les substances dans un système fermé :

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC2, PROC3

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Stockage : PROC1, PROC2

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Exposition générale (systèmes ouverts) : PROC4

Remplissage et préparation de l'équipement à partir de fûts ou de conteneurs : PROC5, PROC8b, PROC9

Laminage automatisé des métaux et technique de non-formage Le fonctionnement s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante). Application dans des systèmes fermés : PROC2

Pour les scénarios contributifs suivants, nettoyer les lignes de transfert avant le découplage :

Transfert de masse : PROC8b

Utiliser un équipement spécial pour les scénarios contributifs suivants :

Échantillon de processus : PROC8b

Pour les scénarios suivants, limiter la zone d'accès aux établissements :

Activités de travail des métaux : PROC17

Pour les scénarios contributifs suivants, donner au produit le temps de s'écouler de la pièce :

Plongée et coulée : PROC13

Pour les scénarios suivants, minimiser l'exposition par une extraction avec couverture partielle de l'opération ou de l'équipement, ainsi que par une extraction d'air au niveau des ouvertures (efficacité : -) :

Vaporiser : PROC7

Technique semi-automatique de laminage et de formage des métaux Le fonctionnement s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) : PROC17

Pour les scénarios suivants, conserver les écoulements scellés jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur :

Nettoyage et entretien des installations : PROC8a, PROC8b

Protection du travailleur

Mesures techniques de protection

Le cas échéant, remplacer les processus manuels par des processus automatisés et/ou fermés afin d'éviter les brouillards irritants, les pulvérisations et les déversements potentiels qui en découlent :

- Utiliser des systèmes fermés ou des couvertures pour les conteneurs ouverts.

- Effectuer le transport via des conduites et le remplissage/vidage de conteneurs avec des systèmes automatisés (par ex. pompes d'aspiration).

- Utiliser des pinces et des bras de préhension à longues poignées afin d'éviter le contact direct et l'exposition aux éclaboussures (ne pas travailler en hauteur).

- L'utilisation de systèmes d'aspiration locaux et/ou d'une ventilation générale est une bonne pratique de travail.

Éviter les éclaboussures.

(suite page 31)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 30)

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,00
	0,14 mg/kg/d	0,00
PROC3:	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC4:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC5:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC7:	2,14 mg/kg/d	0,00
	42,86 mg/kg/d	0,00
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC9:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC10:	27,43 mg/kg/d	0,03
PROC13:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC17:	1,37 mg/kg/d	0,00
	27,43 mg/kg/d	0,00

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	10 ppm	0,05
	20 ppm	0,10
PROC2:	10 ppm	0,05
	20 ppm	0,10
	50 ppm	0,25
PROC3:	25 ppm	0,12
PROC4:	20 ppm	0,10
	100 ppm	0,49
PROC5:	50 ppm	0,25
PROC7:	4 ppm	0,40
	50 ppm	0,25
PROC8a:	50 ppm	0,25
PROC8b:	50 ppm	0,25
PROC9:	50 ppm	0,25
PROC10:	50 ppm	0,25
PROC13:	50 ppm	0,25
PROC17:	100 ppm	0,49
	50 ppm	0,25
	2 ppm	0,20

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

(suite page 32)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 31)

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F

(suite page 33)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 32)

Annexe: Scénario d'exposition 7

Désignation brève du scénario d'exposition

Agent gonflant

Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC12 Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Utilisation comme agent gonflant pour les mousses rigides et souples, y compris le transfert de matière, le mélange et la pulvérisation, le durcissement, la découpe, le stockage et l'emballage.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 62,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à ≤ 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage

(suite page 34)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 33)

afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Activités mixtes (systèmes fermés) : PROC1

Stockage : PROC12

Extrusion et expansion de la masse polymère : PROC12

Découpe et rabotage : PROC12

Collecter et recycler les copeaux, les morceaux de bois, etc. : PROC12

Emballage du produit : PROC12

Activités de mélange (systèmes fermés) Le fonctionnement se fait à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) : PROC3

Stockage des produits intermédiaires polymères L'opération s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) : PROC3

Centrifugation, y compris la vidange Le fonctionnement s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) : PROC3

Séchage et stockage : PROC12

Conditionnement de quantités moyennes : PROC8b

Traitement par chauffage - le fonctionnement se fait à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) : PROC12

Produit de coulée - le fonctionnement s'effectue à une température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) : PROC12

Découpe avec fil chauffant, manuel : PROC12

Pour les scénarios contributifs suivants, nettoyer les lignes de transfert avant le découplage :

Transfert de masse : PROC8b

Si possible, utiliser des récupérateurs de vapeur.

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC3:	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC12:	0,34 mg/kg/d	0,00

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,01 ppm	0,00
PROC3:	50 ppm	0,25
PROC8b:	150 ppm	0,74
PROC12:	100 ppm	0,49

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets
(suite page 35)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 34)

sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F
(suite page 36)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 35)

Annexe: Scénario d'exposition 8

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation comme liant et agent de démoulage

Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC6 Opérations de calandrage.

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation en tant que liant et agent de démoulage, y compris le transfert, le mélange, l'application (y compris la pulvérisation et la peinture), la fabrication de moules et le traitement des déchets.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 62,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le

(suite page 37)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 36)

risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Activités mixtes (systèmes fermés) : PROC3

Activités mixtes (systèmes ouverts) : PROC4

Transvasement de fûts/quantités : PROC8b

Création du formulaire : PROC14

Application au rouleau ou au pinceau : PROC10

Pour les scénarios contributifs suivants, nettoyer les lignes de transfert avant le découplage :

Transferts de matériel : PROC1, PROC2, PROC3

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Stockage : PROC1, PROC2

Pour les scénarios contributifs suivants, exécution dans une cabine ventilée ou une enceinte aspirée :

Pulvérisation manuelle : PROC7

For following contributing scenarios provide extract ventilation to points where emissions occur:

Procédé de coulée (systèmes ouverts) Le fonctionnement se fait à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante). Production d'aérosols par augmentation de la température de traitement : PROC6

Pour les scénarios suivants, minimiser l'exposition par une extraction avec couverture partielle de l'opération ou de l'équipement, ainsi que par une extraction d'air au niveau des ouvertures (efficacité : -) :

Machine de pulvérisation : PROC7

Si possible, automatiser l'activité.

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,14 mg/kg/d	0,00
	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC2:	0,14 mg/kg/d	0,00
	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC3:	0,14 mg/kg/d	0,00
	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC4:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC6:	1,37 mg/kg/d	0,00
	27,43 mg/kg/d	0,03
PROC7:	42,86 mg/kg/d	0,05
	2,14 mg/kg/d	0,00
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC10:	27,43 mg/kg/d	0,03
PROC14:	3,43 mg/kg/d	0,00

(suite page 38)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 37)

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	10 ppm	0,05
	25 ppm	0,12
PROC2:	10 ppm	0,05
	25 ppm	0,12
PROC3:	25 ppm	0,12
PROC4:	20 ppm	0,10
PROC6:	2,5 ppm	0,25
	25 ppm	0,12
PROC7:	175 ppm	0,86
	5 ppm	0,50
	25 ppm	0,12
PROC8b:	50 ppm	0,25
PROC10:	50 ppm	0,25
PROC14:	50 ppm	0,25

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 38)

Annexe: Scénario d'exposition 9

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation comme carburant

Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC16 Utilisation des carburants

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

Remarques Specific Environmental Release Category: ESVOC 7,12a.v1

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation comme combustible (ou additif pour combustible), y compris les activités relatives au transfert, à l'utilisation, à la maintenance des installations et au traitement des déchets.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 62,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à

(suite page 40)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 39)

remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, gérer les substances dans un système fermé :

Transfert de masse (systèmes fermés) : PROC8b

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC2

Utilisation comme combustible : PROC3

Pour les scénarios contributifs suivants, nettoyer les lignes de transfert avant le découplage :

Transfert de masse : PROC8b

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, éliminer immédiatement les quantités déversées :

Transvasement de fûts/quantités : PROC8b

Pour les scénarios contributifs suivants, appliquer les procédures d'accès aux conteneurs, y compris l'alimentation en air comprimé :

Nettoyage et entretien des installations : PROC8a

Nettoyage des bacs et conteneurs : PROC8a

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Stockage : PROC1, PROC2

Pour les scénarios contributifs suivants, éviter le prélèvement d'échantillons par immersion :

Stockage (système fermé) : PROC1, PROC2

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Utilisation comme combustible, exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC2, PROC3, PROC16

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC3:	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC16:	0,34 mg/kg/d	0,00

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	10 ppm	0,05
PROC2:	10 ppm	0,05
PROC3:	25 ppm	0,12
PROC8a:	50 ppm	0,25
PROC8b:	50 ppm	0,25
PROC16:	5 ppm	0,02

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

(suite page 41)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 40)

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F

(suite page 42)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 41)

Annexe: Scénario d'exposition 10

Désignation brève du scénario d'exposition

Fluides fonctionnels

Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Utiliser comme fluides fonctionnels, par exemple, les huiles pour câbles, les huiles caloporteuses, les fluides de refroidissement, les isolants, les fluides frigorigènes, les fluides hydrauliques dans les installations industrielles, y compris leur entretien et le transfert de matériel.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 62,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués

(suite page 43)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 42)

pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Pour les scénarios contributifs suivants Transport par conduites fermées :

Transfert de masse : PROC1, PROC2

Pour les scénarios contributifs suivants, nettoyer les lignes de transfert avant le découplage :

Transfert de masse (systèmes fermés) : PROC1, PROC2

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Transvasement de fûts/quantités : PROC8b

Remplissage de produits/équipements (systèmes fermés) : PROC9

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC2

Exposition générale (systèmes ouverts) : PROC4

Exposition générale (systèmes ouverts) Fonctionnement à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) : PROC4

Pour les scénarios contributifs suivants, utiliser des pompes à fûts ou verser soigneusement les récipients :

Exposition générale (systèmes fermés) avec exposition contrôlée occasionnelle : PROC2

Pour les scénarios suivants, conserver les écoulements scellés jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur :

Recyclage des rebuts : PROC9

Entretien de l'équipement : PROC8a

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Stockage : PROC1, PROC2

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC4:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC9:	6,86 mg/kg/d	0,01

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	10 ppm	0,05
PROC2:	10 ppm	0,05
PROC4:	20 ppm	0,10
	25 ppm	0,12
	100 ppm	0,49
PROC8a:	50 ppm	0,25
PROC8b:	50 ppm	0,25
PROC9:	50 ppm	0,25

(suite page 44)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 43)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/> tra.

F
(suite page 45)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 44)

Annexe: Scénario d'exposition 11

Désignation brève du scénario d'exposition

Production et transformation du caoutchouc

Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC6 Opérations de calandrage.

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)

Remarques Specific Environmental Release Category: ESVOC 4.19.v1

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Fabrication de pneus et de produits en caoutchouc en général, y compris la transformation du caoutchouc brut (non réticulé), la manipulation et le mélange d'additifs pour caoutchouc, la vulcanisation, le refroidissement et la finition.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail
(sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 62,2 hPa (20°C)

(suite page 46)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 45)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Transferts de matières (systèmes fermés) : PROC1, PROC2

Pesée de masse : PROC1, PROC2

Peser de petites quantités : PROC9

Prémélange d'additifs : PROC3, PROC4, PROC5

Transferts de matériel : PROC8b, PROC9

Traitement des formes en caoutchouc non durci : PROC14

Production de produits par trempage et moulage : PROC13

Opérations d'équipement : PROC21

Entretien de l'équipement : PROC8a

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Stockage : PROC1, PROC2

Pour les scénarios suivants, minimiser l'exposition par une extraction avec couverture partielle de l'opération ou de l'équipement, ainsi que par une extraction d'air au niveau des ouvertures (efficacité : -) :

Structure des pneus : PROC7

Pour les scénarios ultérieurs, minimiser l'exposition par une déduction avec couverture totale de l'opération ou de l'équipement :

Calandrage (y compris les banburys) Le fonctionnement se fait à température élevée ($>20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante) : PROC6

Vulcanisation Le fonctionnement se fait à température élevée ($>20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante) : PROC6

Refroidissement des produits trempés Le fonctionnement se fait à température élevée ($>20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante) : PROC6

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, gérer les substances dans un système fermé :

Transfert de masse Installations spéciales : PROC8b

Pour les scénarios suivants, assurer une ventilation supplémentaire aux points de transport et autres ouvertures :

Vulcanisation - Le fonctionnement se fait à température élevée ($>20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante). Manuel : PROC6

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

(suite page 47)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 46)

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	1,37 mg/kg/d	0,00
	0,14 mg/kg/d	0,00
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,00
	0,14 mg/kg/d	0,00
PORC3:	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC4:	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC5:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC6:	27,43 mg/kg/d	0,03
PROC7:	42,86 mg/kg/d	0,05
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC9:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC13:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC14:	3,43 mg/kg/d	0,00
PROC21:	2,83 mg/kg/d	0,00

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	10 ppm	0,05
PROC2:	10 ppm	0,05
PROC3:	25 ppm	0,12
PROC4:	25 ppm	0,12
PROC5:	50 ppm	0,25
PROC6:	25 ppm	0,12
PROC7:	25 ppm	0,12
PROC8a:	50 ppm	0,25
PROC8b:	25 ppm	0,12
	50 ppm	0,25
PROC9:	50 ppm	0,25
PROC13:	50 ppm	0,25
PROC14:	50 ppm	0,25
PROC21:	0 ppm	0,00

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

(suite page 48)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>. (suite de la page 47)

F
(suite page 49)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 48)

Annexe: Scénario d'exposition 12

Désignation brève du scénario d'exposition

Traitement des polymères

Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC6 Opérations de calandrage.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Traitement des formulations de polymères, y compris le transport, la manipulation des additifs (par ex. pigments, stabilisants, charges, plastifiants), les opérations de moulage et de durcissement, la préparation des matériaux, le stockage et la maintenance associée.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 62,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en oeuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

(suite page 50)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 49)

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Transferts de matières (systèmes fermés) : PROC1, PROC2

Calandrage (y compris les banburys) Le fonctionnement se fait à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) : PROC6

Production de produits par trempage et moulage : PROC13

Extrusion et granulation : PROC14

Moulage par injection de produits : PROC14

Opérations d'équipement : PROC21

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Stockage : PROC1, PROC2

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, gérer les substances dans un système fermé :

Transfert de masse (systèmes fermés) : PROC8b

Pesée de masse : PROC1, PROC2

Pour les scénarios ultérieurs, manipuler la substance avec précaution afin de minimiser les rejets :

Peser de petites quantités : PROC9

Prémélange d'additifs : PROC3, PROC4

Prémélange d'additifs Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures : PROC5

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, éliminer immédiatement les quantités déversées :

Entretien de l'équipement : PROC8a

Pour les scénarios suivants, utiliser des raccords de séparation à sec pour le transfert de matériel :

Transfert de masse : PROC8b, PROC9

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC3:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC4:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC5:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC6:	27,43 mg/kg/d	0,03
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC9:	6,86 mg/kg/d	0,01

(suite page 51)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 50)

PROC13:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC14:	3,43 mg/kg/d	0,00
PROC21:	2,83 mg/kg/d	0,00

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	10 ppm	0,05
PROC2:	10 ppm	0,05
PROC3:	25 ppm	0,12
PROC4:	25 ppm	0,12
PROC5:	50 ppm	0,25
PROC6:	25 ppm	0,12
	50 ppm	0,25
PROC8a:	50 ppm	0,25
PROC8b:	25 ppm	0,12
	50 ppm	0,25
PROC9:	50 ppm	0,25
PROC13:	50 ppm	0,25
PROC14:	50 ppm	0,25
PROC21:	0 ppm	0,00

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F
(suite page 52)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 51)

Annexe: Scénario d'exposition 13

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation pour le traitement de l'eau

Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC3 Formulation dans une matrice solide

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans l'environnement industriel dans des systèmes ouverts et fermés.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 62,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués

(suite page 53)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 52)

pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, gérer les substances dans un système fermé :

Transfert de masse Installations spéciales : PROC2

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Stockage : PROC1

Pour les scénarios contributifs suivants, utiliser des pompes à fûts ou verser soigneusement les récipients :

Moulage à partir de petits récipients : PROC13

Pour les scénarios suivants, conserver les écoulements scellés jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur :

Entretien de l'équipement : PROC8a

Pour les scénarios suivants, limiter la zone d'accès aux établissements :

Exposition générale (systèmes ouverts) : PROC4

Pour les scénarios suivants, éviter les déversements lors du retrait de la pompe :

Transvasement de fûts/quantités : PROC8b

Pour les scénarios contributifs suivants, nettoyer les lignes de transfert avant le découplage :

Transfert de masse : PROC2

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC3

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC3:	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC4:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC8a:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC13:	13,71 mg/kg/d	0,02

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,01 ppm	0,00
PROC2:	10 ppm	0,05
PROC3:	25 ppm	0,12
PROC4:	20 ppm	0,10
PROC8a:	50 ppm	0,25
PROC8b:	50 ppm	0,25
PROC13:	50 ppm	0,25

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

(suite page 54)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcoool isopropylique 70 %

(suite de la page 53)

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F
(suite page 55)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 54)

Annexe: Scénario d'exposition 14

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation dans les revêtements

Commerce

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Conditions d'utilisation

Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception des matériaux, le stockage, la préparation et le transvasement des produits en vrac et semi-vrac, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau et par projection manuelle ou par des procédés similaires et la formation de couches) et le nettoyage des installations, la maintenance et les travaux de laboratoire associés.

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail
(sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 5 -100 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

(suite page 56)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 55)

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, gérer les substances dans un système fermé :

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC2

Remplissage et préparation de l'équipement à partir de fûts ou de conteneurs : PROC2

Formation de couches - Séchage à l'air : PROC4

Préparation du matériel pour l'application : PROC3, PROC5

Transferts de matériaux Transfert de fûts/quantités (remplissage de récipients et coulée à partir de ceux-ci) : PROC8a, PROC8b

Application au rouleau, par pulvérisation et par écoulement : PROC10

Activités de laboratoire : PROC15

Application à la main - peinture au doigt, craies, colles, extérieur : PROC19

Pour les scénarios contributifs suivants, exécution dans une cabine ventilée ou une enceinte aspirée :

Pulvérisation manuelle, intérieur : PROC11

Pour les scénarios contributifs suivants, s'assurer que l'opération se déroule à l'extérieur :

Pulvérisation manuelle, extérieur : PROC11

Pour les scénarios contributifs suivants, éviter tout contact manuel avec les pièces mouillées :

Plongée et coulée : PROC13

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, éliminer immédiatement les quantités déversées :

Plongée et coulée, intérieur : PROC13

Plongée et coulée, extérieur : PROC13

Pour les scénarios contributifs suivants, un niveau suffisant de ventilation générale doit être assuré (3 à 5 changements d'air par heure) :

Application à la main - peinture au doigt, craies, colles, intérieur : PROC19

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,34 mg/kg/d	0,0
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,0
PROC3:	0,34 mg/kg/d	0,0
PROC4:	6,86 mg/kg/d	0,0
	0,69 mg/kg/d	0,0

(suite page 57)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 56)

PROC5:	13,71 mg/kg/d	0,0
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,0
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,0
PROC10:	27,43 mg/kg/d	0,0
PROC11:	107,14 mg/kg/d	0,1
PROC13:	13,71 mg/kg/d	0,0
PROC15:	0,34 mg/kg/d	0,0
PROC19:	141,43 mg/kg/d	0,2

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,01 ppm	0,0
PROC2:	20 ppm	0,1
PROC3:	25 ppm	0,1
PROC4:	50 ppm	0,2
PROC5:	100 ppm	0,5
PROC8a:	100 ppm	0,5
PROC8b:	50 ppm	0,2
PROC10:	100 ppm	0,5
PROC11:	100 ppm	0,5
	150 ppm	0,7
PROC13:	100 ppm	0,5
PROC15:	10 ppm	0,0
PROC19:	100 ppm	0,5

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F

(suite page 58)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 57)

Annexe: Scénario d'exposition 15

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation dans les produits de nettoyage

Commerce

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le versement/déchargement à partir de fûts ou de conteneurs ; et les expositions pendant le mélange/la dilution au cours de la phase de préparation et des opérations de nettoyage (y compris la pulvérisation, la peinture, le trempage et l'essuyage, automatisé ou manuel).

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 5 -100 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en oeuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, (suite page 59)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 58)

peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Procédure automatisée en milieu (semi-) confiné Application en milieu confiné : PROC2

Procédure automatisée dans des systèmes (semi-)fermés Transvasement de fûts/quantités, application dans des systèmes fermés : PROC3

Processus semi-automatisé (par exemple, application semi-automatique de l'entretien et de la maintenance des sols) : PROC4

Remplissage et préparation de l'équipement à partir de fûts ou de conteneurs : PROC8a, PROC8b

Nettoyage manuel des surfaces (trempage et coulage) : PROC13

Nettoyage avec des nettoyeurs basse pression Rouleau et peinture Pas de pulvérisation : PROC10

Nettoyage manuel des surfaces Vaporisation : PROC10

Application manuelle ad hoc par pulvérisation, trempage, au rouleau, au pinceau, etc. : PROC10

Utilisation de détergents en milieu confiné (outdoor) : PROC4

Nettoyage du matériel médical : PROC4

Pour les scénarios contributifs suivants, un niveau suffisant de ventilation générale doit être assuré (3 à 5 changements d'air par heure) :

Nettoyage avec des nettoyeurs haute pression, pulvérisation, intérieur : PROC11

Pour les scénarios contributifs suivants, s'assurer que l'opération se déroule à l'extérieur :

Nettoyage avec des nettoyeurs haute pression, pulvérisation, extérieur : PROC11

Limiter la quantité de tissu dans le produit à 5%.

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,0
PROC3:	0,34 mg/kg/d	0,0
PROC4:	6,86 mg/kg/d	0,0
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,0
PROC8b:	13,71 mg/kg/d	0,0
PROC10:	27,43 mg/kg/d	0,0
PROC11:	107,14 mg/kg/d	0,1
PROC13:	13,71 mg/kg/d	0,0

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC2:	20 ppm	0,1
PROC3:	25 ppm	0,1
PROC4:	50 ppm	0,2
PROC8a:	100 ppm	0,5

(suite page 60)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

PROC8b:	50	ppm	0,2
PROC10:	100	ppm	0,5
PROC11:	150	ppm	0,7
PROC11:	35	ppm	0,2
PROC13:	100	ppm	0,5

(suite de la page 59)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F
(suite page 61)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 60)

Annexe: Scénario d'exposition 16

Désignation brève du scénario d'exposition

Lubrifiants
Commerce

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes fermés et ouverts, y compris le transport, le fonctionnement des machines/moteurs et des produits similaires, la préparation des rebuts, la maintenance des installations et l'élimination des déchets.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 5 - 100 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

(suite page 62)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 61)

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, gérer les substances dans un système fermé :

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC2, PROC3

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC2, PROC3

Fonctionnement d'équipements contenant de l'huile moteur ou des huiles comparables : PROC20

Exposition générale (systèmes ouverts) : PROC4

Transfert de masse : PROC8b

Remplissage et préparation de l'équipement à partir de fûts ou de conteneurs : PROC8a, PROC8b

Maintenance (de grandes installations) et installation de machines : PROC8b

Service de lubrification du moteur : PROC9

Application au rouleau ou au pinceau : PROC10

Pour les scénarios suivants, limiter la zone d'accès aux établissements :

Fonctionnement et lubrification d'un équipement ouvert à haute énergie : PROC17, PROC18

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Uso en procesos por lotes cerrados: PROC1, PROC2

Pour les scénarios suivants, conserver les écoulements scellés jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur :

Maintenance de petites installations - le fonctionnement se fait à température élevée ($>20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante) : PROC8a

Pour les scénarios contributifs suivants, donner au produit le temps de s'écouler de la pièce :

Traitement par trempage et arrosage : PROC13

For following contributing scenarios provide extract ventilation to points where emissions occur:

Fonctionnement et lubrification d'un équipement ouvert à haute énergie : PROC17, PROC18

Pour les scénarios contributifs suivants, assurer une ventilation supplémentaire au point d'émission lorsqu'un contact avec des lubrifiants chauds ($> 50^{\circ}\text{C}$) est probable :

Maintenance (de grandes installations) et installation de machines Le fonctionnement se fait à une température élevée ($>20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante). PROC8b

Pour les scénarios contributifs suivants, porter une protection respiratoire conforme à la norme EN140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux :

Maintenance de petits équipements Fonctionnement à température élevée ($>20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante). PROC8a

Pour les scénarios contributifs suivants, minimiser l'exposition en utilisant des hottes aspirantes avec couverture partielle de l'opération ou de l'équipement, et en évacuant l'air par les ouvertures. OU porter une protection respiratoire conforme à la norme EN140 avec un filtre de type A/P2 ou supérieur. Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures :

Pulvérisation PROC11

Pour les scénarios contributifs suivants, minimiser l'exposition par une extraction avec couverture partielle

(suite page 63)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 62)

de l'opération ou de l'équipement, ainsi qu'une extraction d'air au niveau des ouvertures. OU assurer un niveau suffisant de ventilation générale. Porter une protection respiratoire conforme à la norme EN140 avec un filtre de type A/P2 ou supérieur :

Traitement par immersion et coulée PROC13

Protection du travailleur

Mesures techniques de protection

Assurer une bonne ventilation générale de base. La ventilation naturelle est assurée par les portes, les fenêtres, etc. La ventilation contrôlée consiste à faire entrer ou sortir l'air au moyen d'un ventilateur actif.

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC3:	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC4:	0,69 mg/kg/d	0,00
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
	0,69 mg/kg/d	0,00
PROC9:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC10:	27,43 mg/kg/d	0,03
	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC11:	107,14 mg/kg/d	0,12
	2,14 mg/kg/d	0,00
PROC13:	13,71 mg/kg/d	0,02
	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC17:	27,43 mg/kg/d	0,03
	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC18:	1,37 mg/kg/d	0,00
	0,69 mg/kg/d	0,00
PROC20:	1,71 mg/kg/d	0,00

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	20 ppm	0,10
PROC2:	20 ppm	0,10
PROC3:	25 ppm	0,12
PROC4:	5 ppm	0,50
	50 ppm	0,25
PROC8a:	50 ppm	0,25
	100 ppm	0,49
PROC8b:	50 ppm	0,25
	25 ppm	0,12
PROC9:	100 ppm	0,49
PROC10:	5 ppm	0,02
	100 ppm	0,49
PROC11:	2 ppm	0,2
	4 ppm	0,4
	50 ppm	0,25

(suite page 64)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 63)

	100	ppm	0,49
PROC13:	3	ppm	0,3
	1	ppm	0,1
PROC17:	140	ppm	0,69
	4,2	ppm	0,42
	5	ppm	0,50
	40	ppm	0,20
PROC18:	60	ppm	0,30
	5	ppm	0,50
PROC20:	20	ppm	0,10

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F

(suite page 65)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 64)

Annexe: Scénario d'exposition 17

Désignation brève du scénario d'exposition

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

Commerce

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation dans les formulations de traitement des métaux (MWF), y compris le transport, les activités de découpe/traitement ouvertes et encapsulées, l'application automatisée et manuelle de la protection contre la corrosion, la vidange et les travaux sur les produits contaminés ou rebutés, ainsi que l'élimination des huiles usagées.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 23,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

(suite page 66)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 65)

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, gérer les substances dans un système fermé :

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC2, PROC3

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Stockage : PROC1, PROC2

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC2, PROC3

Stockage (système fermé) : PROC1, PROC2

Échantillon de processus : PROC8b

Remplissage et préparation de l'équipement à partir de fûts ou de conteneurs Installation spéciale : PROC9

Application au rouleau ou au pinceau : PROC10

Pour les scénarios suivants, conserver les écoulements scellés jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur :

Nettoyage et entretien des installations : PROC8a

Pour les scénarios contributifs suivants, donner au produit le temps de s'écouler de la pièce :

Traitement par trempage et arrosage : PROC13

Pour les scénarios contributifs suivants, assurer une ventilation générale étendue par des moyens mécaniques :

Vaporiser : PROC11

Activités de travail des métaux : PROC17

Pour les scénarios contributifs suivants, éviter les activités impliquant une exposition de plus de 1 heure(s) :

Remplissage et préparation de l'équipement à partir de fûts ou de conteneurs : PROC8a

Pour les scénarios contributifs suivants, nettoyer les lignes de transfert avant le découplage :

Transfert de masse : PROC8b

Nettoyage et entretien des installations Installation spécifique : PROC8b

Remplissage et préparation de l'équipement à partir de fûts ou de conteneurs Installation spéciale : PROC8b

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	1,37 mg/kg/d	0,00
	0,14 mg/kg/d	0,00

(suite page 67)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 66)

PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,00
	0,14 mg/kg/d	0,00
PROC3:	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC9:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC10:	27,43 mg/kg/d	0,03
PROC11:	107,14 mg/kg/d	0,12
	2,14 mg/kg/d	0,0
PROC13:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC17:	27,43 mg/kg/d	0,00

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	20 ppm	0,10
PROC2:	20 ppm	0,10
PROC3:	25 ppm	0,12
PROC8a:	20 ppm	0,10
	100 ppm	0,49
PROC8b:	50 ppm	0,25
	10 ppm	0,05
PROC9:	50 ppm	0,25
PROC10:	100 ppm	0,49
PROC11:	4 ppm	0,40
	6 ppm	0,60
	100 ppm	0,49
PROC13:	10 ppm	0,05
	100 ppm	0,49
PROC17:	4 ppm	0,40
	40 ppm	0,20

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 67)

Annexe: Scénario d'exposition 18

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation comme liant et agent de démoulage

Commerce

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC6 Opérations de calandrage.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation comme liant et agent de démoulage, y compris le transfert, le mélange, l'application par pulvérisation et au pinceau et le traitement des déchets.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 62,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de

(suite page 69)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 68)

mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Activités mixtes (systèmes ouverts) : PROC4

Transvasement de fûts/quantités : PROC8b

Création du formulaire : PROC14

Application au rouleau ou au pinceau : PROC10

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Transfert de matériel Procédure par lots (systèmes fermés) : PROC1, PROC2

Pour les scénarios suivants, conserver les écoulements scellés jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur :

Transferts de matières (systèmes fermés) : PROC1, PROC2, PROC3

Pour les scénarios contributifs suivants, exécution dans une cabine ventilée ou une enceinte aspirée :

Pulvérisation manuelle : PROC11

Pour les scénarios ultérieurs, minimiser l'exposition par une déduction avec couverture totale de l'opération ou de l'équipement :

Machine de pulvérisation : PROC11

For following contributing scenarios provide extract ventilation to points where emissions occur:

Procédé de coulée (systèmes ouverts) Le fonctionnement se fait à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante). Production d'aérosols par augmentation de la température de traitement : PROC6

Limiter le pourcentage de substance dans le produit à 25%.

Pour les applications par pulvérisation : Séparer l'activité des autres activités.

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC3:	1,37 mg/kg/d	0,00
	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC4:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC6:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC10:	27,43 mg/kg/d	0,03
PROC11:	2,14 mg/kg/d	0,00
PROC14:	3,43 mg/kg/d	0,00

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	20 ppm	0,10
	25 ppm	0,12

(suite page 70)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

PROC2:	20	ppm	0,10
	25	ppm	0,12
PROC3:	25	ppm	0,12
PROC4:	50	ppm	0,25
PROC6:	6	ppm	0,60
	100	ppm	0,49
PROC8b:	100	ppm	0,49
PROC10:	50	ppm	0,25
PROC11:	3	ppm	0,30
	20	ppm	0,10
	25	ppm	0,12
	50	ppm	0,25
PROC14:	100	ppm	0,49

(suite de la page 69)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F
(suite page 71)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 70)

Annexe: Scénario d'exposition 19

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation dans les produits agrochimiques

Commerce

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Utilisation comme adjuvant agrochimique pour la pulvérisation manuelle ou mécanique, la fumigation et la nébulisation ; y compris le nettoyage et l'élimination des appareils.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 62,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués

(suite page 72)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 71)

pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Transferts de matériaux Transfert de fûts/quantités (remplissage de récipients et coulée à partir de ceux-ci) : PROC8b

Activités mixtes (systèmes ouverts) : PROC4

Application manuelle ad hoc par pulvérisation, trempage, au rouleau, au pinceau, etc. : PROC13

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Stockage : PROC1, PROC2

Pour les scénarios suivants, conserver les écoulements scellés jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur :

Nettoyage et entretien des installations : PROC8a

Pour les scénarios contributifs suivants, éviter les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures :

Pulvérisation manuelle : PROC11

Limiter la teneur en substance du produit à 25 %.

OU utilisation dans une cabine ventilée alimentée en air comprimé filtré avec un facteur de protection > 20.

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,14 mg/kg/d	0,00
PROC2:	0,14 mg/kg/d	0,00
PROC4:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC11:	2,14 mg/kg/d	0,00
	107,14 mg/kg/d	0,12
PROC13:	13,71 mg/kg/d	0,02

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	20 ppm	0,10
PROC2:	20 ppm	0,10
PROC4:	50 ppm	0,25
PROC8a:	100 ppm	0,49
PROC8b:	50 ppm	0,25
PROC11:	100 ppm	0,49
	180 ppm	0,89
PROC13:	100 ppm	0,49

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

(suite page 73)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 72)

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F —
(suite page 74)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 73)

Annexe: Scénario d'exposition 20

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation comme carburant

Commerce

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC16 Utilisation des carburants

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Remarques Specific Environmental Release Category: ESVOC 9,12b.v1

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation comme combustible (ou additif pour combustible), y compris les activités relatives au transfert, à l'utilisation, à la maintenance des installations et au traitement des déchets.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 62,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage

(suite page 75)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 74)

afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, gérer les substances dans un système fermé :

Transfert de masse (systèmes fermés) : PROC8b

Utilisation comme combustible : PROC1, PROC2, PROC3, PROC16

Pour les scénarios contributifs suivants, nettoyer les lignes de transfert avant le découplage :

Transfert de masse : PROC8b

Pour les scénarios suivants, conserver les écoulements scellés jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur :

Nettoyage et entretien des installations : PROC8a

Nettoyage des bacs et conteneurs : PROC8a

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Stockage : PROC1

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Utilisation comme combustible, exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC2, PROC3, PROC16

Pour les scénarios suivants, éviter les déversements lors du retrait de la pompe :

Faire le plein : PROC8b

Transvasement de fûts/quantités : PROC8b

Pour les scénarios contributifs suivants, appliquer les procédures d'accès aux conteneurs, y compris l'alimentation en air comprimé :

Nettoyage de bacs et conteneurs : PROC8a

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,34 mg/kg/d	0,00
	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC3:	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC16:	0,34 mg/kg/d	0,00

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,01 ppm	0,00
	20 ppm	0,10
PROC2:	20 ppm	0,10
PROC3:	25 ppm	0,12
PROC8a:	100 ppm	0,49
PROC8b:	50 ppm	0,25
PROC16:	10 ppm	0,05

(suite page 76)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 75)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/> tra.

F
(suite page 77)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 76)

Annexe: Scénario d'exposition 21

Désignation brève du scénario d'exposition

Fluides fonctionnels

Commerce

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Utiliser comme fluides fonctionnels, par exemple, les huiles pour câbles, les huiles caloporteuses, les isolants, les fluides frigorigènes, les fluides hydrauliques dans un appareillage fermé, y compris les expositions accidentelles lors de la maintenance et du transfert de matériel.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 62,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage

(suite page 78)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 77)

afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Transvasement de fûts/quantités : PROC8a

Remplissage et préparation de l'équipement à partir de fûts ou de conteneurs : PROC9

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC1, PROC2, PROC3

Exposition générale (systèmes ouverts) : PROC20

Exposition générale (systèmes ouverts) Fonctionnement à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) : PROC20

Pour les scénarios suivants, conserver les écoulements scellés jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur :

Recyclage des rebuts : PROC9

Entretien de l'équipement : PROC8a

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Stockage : PROC1, PROC2

Pour les scénarios suivants, éviter les déversements lors du retrait de la pompe :

Transferts de matériaux Transfert de fûts/quantités (remplissage de récipients et coulée à partir de ceux-ci) : PROC9

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC3:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC9:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC20:	1,71 mg/kg/d	0,00

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	20 ppm	0,10
	25 ppm	0,12
PROC2:	20 ppm	0,10
	25 ppm	0,12
PROC3:	25 ppm	0,12
PROC8a:	100 ppm	0,49
PROC9:	100 ppm	0,49
PROC20:	20 ppm	0,10
	50 ppm	0,25

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets
(suite page 79)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 78)

sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F
(suite page 80)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 79)

Annexe: Scénario d'exposition 22

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation dans les antigels

Commerce

également utilisé comme dégivrant

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Prévention de la formation de glace et dégivrage des véhicules, avions et autres équipements par pulvérisation.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail
(sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 62,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en oeuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en oeuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en oeuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à

(suite page 81)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 80)

remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Nettoyage et entretien des installations : PROC10

Pour les scénarios contributifs suivants, nettoyer les lignes de transfert avant le découplage :

Transfert de masse : PROC8b

Transferts de matériel : PROC8b

Pour les scénarios contributifs suivants, s'assurer que l'activité se déroule à l'extérieur. Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 1 heures.. :

Pulvérisation manuelle : PROC11

Pulvérisation manuelle, le fonctionnement se fait à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante) : Proc11

Rester sur le côté exposé au vent / se tenir à distance de la source.

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,0
PROC10:	27,43 mg/kg/d	0,0
PROC11:	107,14 mg/kg/d	0,1

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC8b:	50 ppm	0,2
PROC10:	25 ppm	0,1
PROC11:	70 ppm	0,3
	100 ppm	0,5

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 81)

Annexe: Scénario d'exposition 23

Désignation brève du scénario d'exposition

Traitement des polymères

Commerce

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC6 Opérations de calandrage.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Traitement des formulations de polymères, y compris le transport, les opérations de moulage, la préparation des matériaux, le stockage et l'entretien associé.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail
(sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 62,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la

(suite page 83)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 82)

formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, gérer les substances dans un système fermé :

Transfert de masse (systèmes fermés) : PROC1, PROC2

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Moulage par injection de produits : PROC6, PROC14

Révision des produits : PROC21

Entretien de l'équipement : PROC8a

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Stockage : PROC1, PROC2

Pour les scénarios contributifs suivants, utiliser des systèmes de commande de grande ou moyenne taille..

:

Transfert de matériel : PROC8b

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC2:	1,37 mg/kg/d	0,00
PROC6:	27,43 mg/kg/d	0,03
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC14:	3,43 mg/kg/d	0,00
PROC21:	2,83 mg/kg/d	0,00

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	20 ppm	0,10
PROC2:	20 ppm	0,10
PROC6:	100 ppm	0,49
PROC8a:	100 ppm	0,49
PROC8b:	50 ppm	0,25
PROC14:	100 ppm	0,49
PROC21:	0 ppm	0,00

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

(suite page 84)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 83)

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F

(suite page 85)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 84)

Annexe: Scénario d'exposition 24

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation pour le traitement de l'eau

Commerce

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des systèmes ouverts et fermés.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Utilisation régulière avec une exposition allant jusqu'à 8 h par jour de travail (sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 62,2 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation

Suppose une utilisation à $\leq 20^{\circ}\text{C}$ au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

La mise en œuvre d'une norme appropriée en matière d'hygiène du travail est supposée.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales

(suite page 86)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 85)

pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée pour les scénarios contributifs suivants :

Exposition générale (systèmes fermés) : PROC3

Pour les scénarios contributifs ultérieurs, conserver la substance dans un système fermé :

Stockage : PROC1

Pour les scénarios contributifs suivants, utiliser des pompes à fûts ou verser soigneusement les récipients :

Moulage à partir de petits récipients : PROC13

Pour les scénarios suivants, conserver les écoulements scellés jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur :

Entretien de l'équipement : PROC8a

Pour les scénarios suivants, limiter la zone d'accès aux établissements :

Exposition générale (systèmes ouverts) : PROC4

Pour les scénarios suivants, éviter les déversements lors du retrait de la pompe :

Utiliser des pompes à fûts : PROC8b

Transvasement de fûts/quantités : PROC8b

Moulage à partir de petits récipients : PROC13

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Travailleur (cutané)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC3:	0,34 mg/kg/d	0,00
PROC4:	0,69 mg/kg/d	0,00
PROC8a:	13,71 mg/kg/d	0,02
PROC8b:	6,86 mg/kg/d	0,01
PROC13:	0,69 mg/kg/d	0,00

Travailleur (inhalation)

	Estimation de l'exposition	RCR
PROC1:	0,01 ppm	0,00
PROC3:	25 ppm	0,12
PROC4:	50 ppm	0,25
PROC8a:	100 ppm	0,49
PROC8b:	50 ppm	0,25
PROC13:	100 ppm	0,49

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent

(suite page 87)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 86)

s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F

(suite page 88)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 87)

Annexe: Scénario d'exposition 25

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation dans les produits de nettoyage

Consommateurs

Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit

PC3 Produits d'assainissement de l'air

PC4 Produits antigel et de dégivrage

PC8 Produits biocides

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler

PC9c Peintures au doigt

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

PC38 Produits pour soudage et brasage, produits de flux

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Comprend l'exposition générale des consommateurs résultant de l'utilisation de produits ménagers vendus comme détergents, aérosols, revêtements, dégivrants, lubrifiants et désodorisants.

Conditions d'utilisation

Durée et fréquence non applicable

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 5 - 100 hPa (20°C)

Autres conditions d'utilisation Utilisation à température ambiante.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

(sauf indication contraire)

Comprend l'application à la ventilation typique d'un ménage. (0,6 renouvellement d'air par heure)

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Produits de traitement de l'air Traitement de l'air à effet immédiat (sprays aérosols) : PC03

(suite page 89)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 88)

Comprend des concentrations $\leq 50\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 4 fois par jour 365 d/y, Quantités utilisées par application $\leq 0,1$ g, Comprend l'utilisation dans une pièce de 20 m³, Comprend l'exposition $\leq 0,25$ h, Comprend une surface de contact avec la peau $\leq 857,5$ cm².

Produits de traitement de l'air Traitement de l'air à effet continu (solide et liquide) : PC03

Comprend des concentrations $\leq 10\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 365 d/y, Comprend une surface de contact avec la peau $\leq 35,7$ cm², quantités utilisées par application $\leq 0,48$ g, Comprend l'utilisation dans une pièce de 20 m³, Comprend une exposition ≤ 8 h

Antigel et dégivrant Lavage de vitres de voiture : PC04

Comprend des concentrations $\leq 1\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 365 d/y, quantités utilisées par application $\leq 0,5$ g, Comprend l'application dans un garage individuel (34 m³) avec une ventilation typique. 1,5 renouvellement d'air par heure, Comprend l'application dans une pièce de 34 m³, Comprend l'exposition $\leq 0,02$ h, Comprend une surface de contact avec la peau $\leq 857,5$ cm².

Antigel et dégivrant Coulée dans les radiateurs : PC04

Comprend des concentrations $\leq 50\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 365 d/y, Comprend une surface de contact avec la peau ≤ 428 cm², quantités utilisées par application ≤ 2000 g, Comprend l'application dans un garage individuel (34 m³) avec une ventilation typique. 1,5 renouvellement d'air par heure, Comprend l'exposition $\leq 0,17$ h, Comprend l'application dans une pièce de 34 m³.

Antigel et dégivrant Dégivrant de fermeture : PC04

Comprend des concentrations $\leq 50\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 365 d/y, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 214,4 cm², quantités utilisées par application ≤ 4 g, Comprend l'application dans un garage individuel (34 m³) avec une ventilation typique. 1,5 renouvellement d'air par heure, Comprend l'application dans une pièce de 34 m³, Comprend l'exposition $\leq 0,25$ h

Produits biocides (par exemple, désinfectants, pesticides) Produits pour le linge et la vaisselle : PC08

Comprend des concentrations $\leq 50\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 365 d/y, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 857,5 cm², Quantités utilisées par cas d'application ≤ 15 g, Comprend l'utilisation dans une pièce de 20 m³, Comprend une exposition $\leq 0,5$ h

Produits biocides (par exemple, désinfectants, pesticides) Détergents liquides (nettoyants universels, nettoyants pour sanitaires, nettoyants pour sols, nettoyants pour vitres, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux) : PC08

Comprend des concentrations $\leq 50\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 128 d/y, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 857,5 cm², Quantités utilisées par application ≤ 27 g, Comprend une exposition jusqu'à 0,33 h, Comprend l'utilisation dans une pièce de 20 m³.

Produits biocides (par exemple, désinfectants, pesticides) Sprays de nettoyage (nettoyants universels, nettoyants pour sanitaires, nettoyants pour vitres) : PC08

Comprend des concentrations $\leq 50\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 128 d/y, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 428 cm², quantités utilisées par cas d'application ≤ 35 g, Comprend l'utilisation dans une pièce de 20 m³, Comprend une exposition jusqu'à 0,17 h,

Revêtements et peintures, diluants, dissolvants Peinture aqueuse riche en solvants, à haute teneur en matières solides : PC09A

Comprend des concentrations $\leq 27,5\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 6 d/y, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 428,75 cm², Quantités utilisées par application ≤ 744 g, Comprend une exposition jusqu'à 2,2 h, Comprend l'utilisation dans une pièce de 20 m³.

Revêtements et peintures, diluants, dissolvants Vaporisateur aérosol : PC09A

Comprend des concentrations $\leq 50\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 2 d/y, quantités utilisées par application ≤ 215 g, Comprend l'application dans un garage individuel (34 m³) avec une ventilation typique. 1,5 renouvellement d'air par heure, Comprend l'application dans une pièce de 34 m³, Comprend

(suite page 90)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 89)

l'exposition jusqu'à 0,33 h,

Revêtements et peintures, diluants, décapants Décapants (décapants pour peintures, colles, papiers peints, mastics) : PC09A

Comprend des concentrations $\leq 50\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour, 3 d/y, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 857,5 cm², quantités utilisées par application ≤ 491 g, Comprend une exposition jusqu'à 2 h, Comprend l'utilisation dans une pièce de 20 m³.

Charges, enduits, mortiers, argiles à modeler Charges et mastics : PC09B

Comprend des concentrations $\leq 2\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour, 12 d/y, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 35,73 cm², Quantités utilisées par application ≤ 85 g, Comprend l'utilisation dans un local de 20 m³, Comprend une exposition jusqu'à 4 h

Charges, enduits, mortiers, mortiers d'argile à modeler et enduits d'égalisation des sols : PC09B

Comprend des concentrations $\leq 2\%$, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 857,5 cm², Quantités utilisées par application ≤ 13800 g, Comprend l'application dans une pièce de 20 m³, Comprend une exposition jusqu'à 2 h, Comprend l'utilisation jusqu'à 12 d/y 1 fois par jour

Charges, mastics, mortiers, argile à modeler Pâte à modeler : PC09B

Comprend des concentrations $\leq 1\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 365 d/y, Suppose une quantité ingérée de 1 g par application, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 254,4 cm², Comprend l'utilisation dans une pièce de 20 m³, Comprend une exposition jusqu'à 4 h, Quantités utilisées par cas d'application ≤ 13800 g

Peinture au doigt : PC09C

Comprend des concentrations $\leq 15\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 365 d/y, Suppose une quantité ingérée de 1,35 g par cas d'utilisation, Comprend une surface de contact avec la peau $\leq 254,4$ cm², Comprend une exposition jusqu'à 4h, Comprend l'application dans une pièce de 20 m³.

Lubrifiants, graisses et agents de démoulage Liquides PC24

Comprend des concentrations $\leq 100\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 4 d/y, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 468 cm², quantités utilisées par application ≤ 2200 g, Comprend l'utilisation dans un garage individuel (34 m³) avec une ventilation typique. 1,5 renouvellement d'air par heure, Comprend l'exposition jusqu'à 0,17 h, Comprend l'application dans une pièce de 34 m³.

Lubrifiants, graisses et agents de démoulage Pâtes : PC24

Comprend des concentrations $\leq 20\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 10 d/y, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 468 cm², Comprend l'utilisation dans un local de 20 m³, Quantités utilisées par cas d'application ≤ 34 g, Comprend une exposition jusqu'à 4 h

Lubrifiants, graisses et agents de démoulage Sprays : PC24

Comprend des concentrations $\leq 50\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 6 d/y, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 428,75 cm², Quantités utilisées par cas d'application ≤ 73 g, Comprend l'exposition jusqu'à 0,17 h, Comprend l'application dans une pièce de 20 m³.

Détergents et produits d'entretien (y compris les produits à base de solvants) Détergents liquides (nettoyants universels, nettoyants pour sanitaires, nettoyants pour sols, nettoyants pour vitres, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux) : PC35

Comprend des concentrations $\leq 5\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 128 d/y, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 857,5 cm², quantités utilisées par application ≤ 27 g, Comprend l'utilisation dans une pièce de 20 m³, Comprend une exposition jusqu'à 0,33 h

Détergents et produits d'entretien (y compris les produits à base de solvants) Sprays de nettoyage (nettoyants universels, nettoyants pour sanitaires, nettoyants pour vitres) : PC35

Comprend des concentrations $\leq 15\%$, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 128 d/y, Comprend une

(suite page 91)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 90)

surface de contact avec la peau jusqu'à 428 cm², quantités utilisées par cas d'application ≤ 35 g, Comprend l'utilisation dans une pièce de 20 m³, Comprend une exposition jusqu'à 0,17 h

Produits de soudage et de brasage (avec enrobage de flux et âmes de flux), Flux : PC38
Comprend des concentrations ≤ 20%, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 365 d/y, Quantités utilisées par application ≤ 12 g, Comprend l'exposition jusqu'à 1 h, Comprend l'utilisation dans un local de 20 m³, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 857,5 cm².

Produits de traitement de l'air Traitement de l'air à effet immédiat (sprays aérosols) : PC03
Comprend des concentrations jusqu'à 50%, Comprend l'utilisation < 365 d/y 4 fois par jour, quantités utilisées par application ≤ 5 g, Comprend l'utilisation dans une pièce de 20 m³, Comprend une exposition jusqu'à 0,25 h, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 428 cm².

Produits de traitement de l'air Traitement de l'air à effet continu (solide et liquide) : PC03
Comprend des concentrations ≤ 50%, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour 365 d/y, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 35,7 cm², Quantités utilisées par application ≤ 0,48 g, Comprend l'utilisation dans une pièce de 20 m³, Comprend une exposition jusqu'à 8 h

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Cette substance est consommée lors de son utilisation et aucun déchet de cette substance n'est produit.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 91)

Annexe: Scénario d'exposition 26

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation dans les revêtements

Consommateurs

Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit

PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

PC4 Produits antigel et de dégivrage

PC8 Produits biocides

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler

PC9c Peintures au doigt

PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques

PC18 Encres et toners

PC23 Produits pour le traitement du cuir

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

PC31 Produits lustrant et mélanges de cires

PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Remarques Specific Environmental Release Category: ESVOC 8,3c.v1

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'application (y compris le transfert et la préparation, l'application au pinceau, la pulvérisation manuelle ou des méthodes similaires) et le nettoyage des installations.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Consommateurs

1 application(s) / jour

(sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 5 - 100 hPa (20°C)

Autres conditions d'utilisation Utilisation à température ambiante.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

(sauf indication contraire)

Taille de la pièce : 20 m³

Comprend l'application à la ventilation typique d'un ménage. (0,6 renouvellement d'air par heure)

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le

(suite page 93)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 92)

risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Adhésifs, produits d'étanchéité Adhésifs, usage récréatif : PC01

Comprend des concentrations jusqu'à 30%, Comprend l'utilisation jusqu'à 365 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 35.73 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 9g par application, Comprend une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Adhésifs, mastics Colles, application de bricolage (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois) : PC01

Comprend des concentrations jusqu'à 30%, Comprend l'utilisation jusqu'à 1 jour/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 110 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 6390g par application, Comprend une exposition jusqu'à 6 heure(s),

Adhésifs, mastics Adhésifs en spray : PC01

Comprend des concentrations jusqu'à 30%, Comprend l'utilisation jusqu'à 6 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 35.73 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 85.05 g par application, Comprend une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité : PC01

Comprend des concentrations jusqu'à 30%, Comprend l'utilisation jusqu'à 365 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 35.73 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 75g par application, Comprend une exposition jusqu'à 1 heure(s)

Antigel et dégivrant Lavage de vitres de voiture : PC04

Couvre les concentrations jusqu'à 50%, Couvre l'utilisation jusqu'à 365 jours/an, Couvre les quantités utilisées jusqu'à 0.5g par application, Couvre l'utilisation dans un garage individuel (34 m³) avec une ventilation typique. 1.5 renouvellement d'air par heure, Comprend l'exposition jusqu'à 0.02 heure(s), Comprend l'application dans une pièce de 34 m³, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 857.5 cm².

Antigel et dégivrant Coulée dans les radiateurs : PC04

Comprend des concentrations jusqu'à 50%, Comprend l'utilisation jusqu'à 365 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 428 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 2000g par application, Comprend l'utilisation dans un garage individuel (34 m³) avec une ventilation typique. 1.5 Changement d'air par heure, Couvre l'exposition jusqu'à 0.17 heure(s), Couvre l'application dans une pièce de 34 m³.

Antigel et dégivrant Dégivrant de fermeture : PC04

Comprend des concentrations jusqu'à 50%, Comprend l'utilisation jusqu'à 365 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 214.4 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 4g par application, Comprend l'application dans un garage individuel (34 m³) avec une ventilation typique. 1.5 Changement d'air par heure, Couvre l'application dans une pièce de 34 m³, Couvre l'exposition jusqu'à 0.25 heure(s).

Produits biocides (par ex. désinfectants, pesticides) Nettoyants liquides (nettoyants universels, nettoyants pour sanitaires, nettoyants pour sols, nettoyants pour vitres, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux) : PC08

Comprend les concentrations jusqu'à 5%, Comprend l'utilisation jusqu'à 128 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 857.5 cm², Couvre les quantités utilisées jusqu'à 27g par application, Comprend une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

(suite page 94)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 93)

Produits biocides (par ex. désinfectants, pesticides) Sprays de nettoyage (nettoyants universels, nettoyants pour sanitaires, nettoyants pour vitres) : PC08

Comprend les concentrations jusqu'à 15%, Comprend l'utilisation jusqu'à 128 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 428 cm², Couvre les quantités utilisées jusqu'à 35g par application, Comprend une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Revêtements et peintures, diluants, dissolvants Peinture aqueuse à haute teneur en solvant : PC09A

Comprend des concentrations jusqu'à 27.5%, Comprend l'utilisation jusqu'à 6 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 428.75 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 744g par application, Comprend une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Revêtements et peintures, diluants, dissolvants Vaporisateur aérosol : PC09A

Comprend des concentrations jusqu'à 50%, Comprend l'utilisation jusqu'à 2 jours/an, Couvre des quantités utilisées jusqu'à 215g par application, Comprend l'utilisation dans un garage individuel (34 m³) avec une ventilation typique. 1.5 renouvellement d'air par heure, Comprend l'exposition jusqu'à 0.33 heure(s), Comprend l'application dans une pièce de 34 m³, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 857.5 cm².

Revêtements et peintures, diluants, dissolvants Dissolvants (peinture, colle, papier peint, mastic) : PC09A

Comprend des concentrations jusqu'à 50%, Comprend l'utilisation jusqu'à 3 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 857.5 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 491g par application, Comprend une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Charges, mastics, mortiers, argiles de modelage Charges et mastics : PC09B

Couvre les concentrations jusqu'à 2%, Couvre l'utilisation jusqu'à 12 jours/an, Couvre une surface de contact avec la peau jusqu'à 35.73 cm², Couvre les quantités utilisées jusqu'à 85g par application, Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Charges, enduits, mortiers, mortiers d'argile à modeler et enduits d'égalisation des sols : PC09B

Couvre les concentrations jusqu'à 2%, Couvre l'utilisation jusqu'à 12 jours/an, Couvre une surface de contact avec la peau jusqu'à 857.5 cm², Couvre les quantités utilisées jusqu'à 13800g par application, Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Charges, mastics, mortiers, argile à modeler Pâte à modeler : PC09B

Comprend des concentrations jusqu'à 10%, Comprend l'utilisation jusqu'à 365 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 254.4 cm², Suppose une quantité ingérée de 1g par application, Couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800g par application, Comprend une exposition jusqu'à 6 heure(s)

Peinture au doigt PC09C

Comprend des concentrations jusqu'à 15%, Comprend l'utilisation jusqu'à 365 jours/an, Suppose une quantité ingérée de 1.35g par application, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 254.4 cm², Comprend une exposition jusqu'à 6 heure(s), Couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800g par application.

Produits de traitement des surfaces non métalliques Peinture aqueuse riche en solvants, à haute teneur en matières solides : PC15

Comprend des concentrations jusqu'à 27.5%, Comprend l'utilisation jusqu'à 6 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 428.75 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 744g par application, Comprend une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Produits de traitement des surfaces non métalliques Aérosol de pulvérisation : PC15

Comprend des concentrations jusqu'à 50%, Comprend l'utilisation jusqu'à 2 jours/an, Couvre des quantités utilisées jusqu'à 215g par application, Comprend l'utilisation dans un garage individuel (34 m³) avec une ventilation typique. 1.5 renouvellement d'air par heure, Comprend l'exposition jusqu'à 0.33 heure(s),

(suite page 95)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 94)

Comprend l'application dans une pièce de 34 m³, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 857.5 cm².

Produits de traitement des surfaces non métalliques Décapants (peinture, colle, papier peint, mastic) : PC15

Comprend des concentrations jusqu'à 50%, Comprend l'utilisation jusqu'à 3 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 857.5 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 491g par application, Comprend une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Encres et toners : PC18

Comprend des concentrations jusqu'à 10%, Comprend l'utilisation jusqu'à 365 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 71.4 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 40g par cas d'utilisation, Comprend une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Produits de tannage, de teinture, d'apprêt, d'imprégnation et d'entretien du cuir Cirage (sols, meubles, chaussures) : PC23

Comprend des concentrations jusqu'à 50%, Comprend l'utilisation jusqu'à 29 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 430 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 56g par application, Comprend une exposition jusqu'à 1.23 heure(s)

Produits de tannage, de teinture, d'apprêt, d'imprégnation et d'entretien du cuir Cirage par pulvérisation (meubles, chaussures) : PC23

Comprend des concentrations jusqu'à 50%, Comprend l'utilisation jusqu'à 8 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 430 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 56g par application, Comprend une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Mesures de gestion des risques (suite)

Lubrifiants, graisses et agents de démoulage Fluides : PC24

Comprend des concentrations jusqu'à 100%, Comprend l'utilisation jusqu'à 4 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 468 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200g par application, Comprend l'application dans un garage individuel (34 m³) avec une ventilation typique. 1.5 Changement d'air par heure, Couvre l'exposition jusqu'à 0.17 heure(s), Couvre l'application dans une pièce de 34 m³.

Lubrifiants, graisses et agents de démoulage Pâtes : PC24

Comprend des concentrations jusqu'à 20%, Comprend l'utilisation jusqu'à 10 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 468 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 34g par application.

Lubrifiants, graisses et agents de démoulage en aérosol : PC24

Comprend des concentrations jusqu'à 50%, Comprend l'utilisation jusqu'à 6 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 428.75 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 73g par application, Comprend une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Encaustiques et mélanges de cires Encaustique (sol, meubles, chaussures) : PC31

Comprend des concentrations jusqu'à 50%, Comprend l'utilisation jusqu'à 29 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 430 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 142g par application, Comprend une exposition jusqu'à 1.23 heure(s)

Produits de polissage et mélanges de cires Cirage par pulvérisation (meubles, chaussures) : PC31

Comprend des concentrations jusqu'à 50%, Comprend l'utilisation jusqu'à 8 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 430 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 35g par application, Comprend une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Peintures, apprêts et imperméabilisants pour textiles ; y compris agents de blanchiment et autres agents de traitement : PC34

(suite page 96)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 95)

Comprend les concentrations jusqu'à 10%, Comprend l'utilisation jusqu'à 365 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 857.5 cm², Couvre les quantités utilisées jusqu'à 115g par application, Comprend l'exposition jusqu'à 1 heure(s)

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Cette substance est consommée lors de son utilisation et aucun déchet de cette substance n'est produit.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 96)

Annexe: Scénario d'exposition 27

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation dans les antigels

Consommateurs

Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit PC4 Produits antigel et de dégivrage

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Prévention de la formation de glace et dégivrage des véhicules, avions et autres équipements par pulvérisation.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Consommateurs

1 application(s) / jour

(sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 5 - 100 hPa (20°C)

Autres conditions d'utilisation Utilisation à température ambiante.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Taille de la pièce : 34 m³

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Antigel et dégivrant Lavage de vitres de voiture : PC04

Comprend des concentrations jusqu'à 1%, Comprend l'utilisation jusqu'à 365 jours/an, Couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.5g par application, Comprend l'utilisation dans un garage individuel (34 m³) avec une ventilation typique. 1.5 renouvellement d'air par heure, Comprend une exposition jusqu'à 0.02 heure(s), Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 428 cm².

Antigel et dégivrant Coulée dans les radiateurs : PC04

Comprend des concentrations jusqu'à 10%, Comprend l'utilisation jusqu'à 365 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 428 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 2000g par application, Comprend l'utilisation dans un garage individuel (34 m³) avec une ventilation typique. 1.5 renouvellement d'air par heure, Comprend l'exposition jusqu'à 0.17 heure(s).

(suite page 98)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 97)

Antigel et dégivrant Dégivrant de fermeture : PC04

Comprend des concentrations jusqu'à 40%, Comprend l'utilisation jusqu'à 365 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 214.4 cm², Couvre des quantités utilisées jusqu'à 4g par application, Comprend l'utilisation dans un garage individuel (34 m³) avec une ventilation typique. 1.5 renouvellement d'air par heure, Couvre l'exposition jusqu'à 0.25 heure(s)

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Cette substance est consommée lors de son utilisation et aucun déchet de cette substance n'est produit.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

F —
(suite page 99)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Révision: 06.03.2023

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 98)

Annexe: Scénario d'exposition 28

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation comme carburant

Consommateurs

Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit PC13 Carburants

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Comprend les applications consommateurs dans les combustibles liquides.

Conditions d'utilisation

Travailleur

Consommateurs

1 application(s) / jour

(sauf indication contraire)

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition environnementale et aucune caractérisation des risques n'ont été effectuées.

Paramètres physiques

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : 5 - 100 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Comprend des concentrations jusqu'à : 100%

Autres conditions d'utilisation Utilisation à température ambiante.

Mesures de gestion des risques

Mesures générales (liquide inflammable) :

Les risques liés aux propriétés physico-chimiques des substances, comme l'inflammabilité ou l'explosivité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Il est recommandé de suivre la nouvelle directive ATEX 2014/34/UE. Sur la base de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques pour la manipulation et le stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation dans des systèmes fermés. Éviter les sources d'inflammation - Ne pas fumer. Utiliser dans des endroits bien ventilés afin d'éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des appareils et des systèmes de protection homologués pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Respecter les directives UE/nationales pertinentes. Respecter les indications supplémentaires figurant dans la FDS.

Ravitaillement en carburant des véhicules : PC13

Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour, Comprend l'utilisation jusqu'à 52 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 210 cm², Couvre les quantités utilisées jusqu'à 37500g par application, Comprend les applications extérieures. 0.6 renouvellement d'air par heure, Comprend l'application dans une pièce de 100 m³, Comprend l'exposition jusqu'à 0.05 heure(s)

Ravitaillement en carburant des scooters : PC13

Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour, Comprend l'utilisation jusqu'à 52 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 210 cm², Couvre les quantités utilisées jusqu'à 3750g par application, Comprend les applications extérieures. 0.6 renouvellement d'air par heure, Comprend l'application dans une pièce de 100 m³, Comprend une exposition jusqu'à 0.03 heure(s)

Application dans l'équipement de jardin : PC13

(suite page 100)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 207.04 (remplace la version 207.03)

Désignation commerciale : Alcool isopropylique 70 %

(suite de la page 99)

Couvre l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour, Couvre l'utilisation jusqu'à 26 jours/an, Couvre les quantités utilisées par application jusqu'à 750g, Couvre les applications en extérieur. 0.6 changement d'air par heure, Couvre l'exposition jusqu'à 2 heure(s), Couvre l'application pour une pièce de 100 m³.

Faire le plein d'équipement de jardin : PC13

Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour, Comprend l'utilisation jusqu'à 26 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 420 cm², Couvre les quantités utilisées jusqu'à 750g par application, Comprend l'application dans un garage individuel (34 m³) avec une ventilation typique. 1.5 Changement d'air par heure, Couvre l'application dans une pièce de 34 m³, Couvre l'exposition jusqu'à 0.03 heure(s)

Combustible pour appareils de chauffage : PC13

Comprend l'utilisation jusqu'à 1 fois par jour, Comprend l'utilisation jusqu'à 52 jours/an, Comprend une surface de contact avec la peau jusqu'à 210 cm², Couvre les quantités utilisées jusqu'à 3000g par application, Comprend l'application dans une pièce de 20 m³, Comprend une exposition jusqu'à 0.03 heure(s), Comprend l'application dans un garage individuel (34 m³) avec une ventilation typique.

Protection du travailleur

Mesures personnelles de protection

Pour plus d'informations sur les "équipements de protection individuelle", voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Estimation de l'exposition L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

Environnement

Étant donné qu'aucun risque pour l'environnement n'a été identifié, aucune évaluation de l'exposition et caractérisation des risques basée sur l'environnement n'a été effectuée.

Guide pour l'utilisateur en aval

la santé :

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité d'une DNEL sur les autres effets sur la santé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les DNEL/DMEL si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont respectées.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.
